

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 07 juillet 2022

fonction : **14**

Conseillers présents : **11**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. Laurent BERGER ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. RISCH Jérôme ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ;

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme
M. Didier HILD donne procuration à M. LINSTER Nicolas
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

4 – Marché négocié reboisement forêt communale parcelle 6 : attribution des lots

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 25 mars 2021 en point 10, dans le cadre du plan de relance de l'Etat, volet « Renouveau forestier », la commune avait désigné l'ONF pour les missions suivantes :

Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;

Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;

Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Suite à l'appel d'offres du marché négocié de la forêt communale pour la parcelle 6 et suite à l'avis de la commission d'appel d'offre, travaux et aménagement du territoire, Monsieur le Maire propose l'attribution des 3 lots à l'ONF comme suit :

Lot 1 Broyage en plein et travaux de sol pour un montant de 15 606.34 € HT soit 17 166.97 € TTC

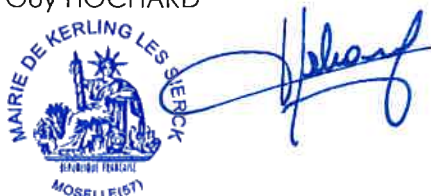
Lot 2 Fourniture et mise en place d'une clôture pour un montant de 11 894.40 € HT soit 13 083.84 € TTC

Lot 3 Fourniture et mise en place de plants pour un montant de 16 514.40 € HT soit 18 165.95 € TTC

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré et après consultation de la commission d'Appel d'Offres décide de ne pas attribuer les 3 lots comme proposé et d'annuler le projet de replantation de la parcelle 6 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 07 juillet 2022
Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20220707-0407072022-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022